

SKI CLUB VILLERET - RESERVATION DU CHALET



Informations du responsable du groupe

Nom _____
Adresse _____
Code postal, Ville _____
Téléphone _____
E-mail _____
Remise de la clé _____

Contact Ski Club Villeret

Nom SKI CLUB VILLERET
Personne de contact _____
Téléphone _____
Code postal, Ville Case postale, 2613 Villeret
Téléphone _____
E-mail _____
Date du séjour _____

Tarifs

Taxe de jour	Nombre	Total	Taxe de nuit	Nombre	Total
Membre à 2.-			Membre à 5.-		
Externe à 5.-			Externe à 10.-		
Total					

Prix total pour le séjour

A verser sur l'IBAN : **CH90 8080 8001 7351 6659 1**

Ce prix est indicatif lors de la réservation du chalet. Le prix final dépendra du nombre de personnes et des boissons consommées indiqués sur la fiche "taxes et vins" remplie par le responsable du groupe lors du séjour au chalet.

Divers

Les heures de nettoyage peuvent être facturées après le départ des locataires si cela s'avère nécessaire :

Par heure : 50.-

Il n'y a aucun délai d'annulation.

Cette réservation devient effective dès réception du présent contrat complété et signé de la part du locataire, puis retourné à l'adresse du Ski-Club Villeret.

Les conditions générales sur la page suivante s'appliquent.

Signature du responsable du groupe

Date

Signature du responsable du Ski-Club Villeret

Date

Commentaire :

1. Taxe de jour La taxe de jour est due dès qu'il y a utilisation de la cuisine ou de la cheminée extérieure pour un repas. S'il y a deux repas le même jour, la taxe n'est demandée qu'une seule fois.
2. Taxe de nuit La taxe de nuit est due dès que la nuit est passée au chalet, au dortoir ou à l'extérieur. L'utilisation de la cuisine pour le déjeuner est comprise dans la taxe de nuit.
3. Boissons Nous comptons sur nos hôtes pour consommer les boissons en vente au chalet. (vin rouge et blanc, bière, eau plate et gazeuse, thé froid, limonade citron, grapefruit)
4. Signature Le contrat doit être signé par une personne qui sera responsable du groupe et âgée au minimum de 18 ans. La réservation est confirmée à la réception du contrat.
5. Annulation Toute annulation de réservation n'engendrera aucun frais.
6. Arrivée et départ Le locataire est tenu de respecter les heures de rendez-vous au chalet convenues avec la personne responsable du Ski-Club Villeret mentionnée sur le contrat. Le jour du départ du chalet, le locataire doit remettre les locaux en ordre selon la checklist du chalet.
7. Parcage Les véhicules doivent être parkés aux Limes du Haut (côté nord). En principe, aucune voiture n'est autorisée à la métairie de la Morat (côté sud).
8. Accès au chalet Le chalet n'est accessible qu'à pied (environ 25 minutes depuis les Limes du Haut).
9. Bruit extérieur Le chalet se trouvant dans une réserve naturelle, merci de respecter les lieux et la faune.
10. Fumée Par respect pour les enfants et pour un environnement sain, la fumée est interdite dans le chalet.
11. Animaux Les animaux sont acceptés pour autant que les hôtes ne s'en trouvent pas incommodés. Toutefois, ils ne sont pas admis dans le dortoir.
12. Poubelles Les sacs poubelles officiels du village de Villeret sont fournis par le ski-club. Ils doivent être évacués par le locataire et déposés aux endroits prévus à cet effet (containers au village de Villeret).
13. Dégâts Les dégâts occasionnés au chalet ou aux objets mis à disposition doivent être annoncés au responsable du club lors de la remise de la clé du chalet. La remise en état sera à la charge du locataire.
14. Paiement Le paiement du séjour et des taxes/boissons se fera lors de la remise de la clé. (Possibilité de paiement par Twint)
15. Assurances Le chalet est assuré contre l'incendie et les dégâts d'eau. La propriété des tiers n'est pas assurée.
16. Eau L'eau provient d'une citerne. Elle n'est pas potable et doit dans tous les cas être cuite avant consommation.
17. Bois de feu Du bois de feu est à disposition, celui-ci ne doit être utilisé que pour la cuisinière, le chauffage au poêle (intérieur) ou pour des grillades dans les emplacements prévus à cet effet à l'extérieur. Il n'est pas autorisé de faire un feu de loisir.
18. Statuts Les statuts du Ski-Club Villeret font partie intégrante du contrat de location.
19. Fonctionnement Prendre connaissance du document : Aide-mémoire chalet « La Perce-Neige »